
Nombre de membres

Séance du lundi 26 novembre 2012

en exercice: 10

L'an deux mille douze et le vingt six novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 21 novembre 2012, s'est réunie sous la présidence de Pierre Didier Lamouroux.

Présents : 8

Votants: 8

Sont présents : Pierre Didier Lamouroux, Gilles Frais, Annabelle Cuvellier, Françoise Menel, Jérôme Trolliet, Christophe Lartigue, Romain Roux et Cédric Soulard

Représentés :

Excusés : Annie Possamaï et Gilles Gallès

Absents :

Secrétaire de séance : Annabelle Cuvellier

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir lui indiquer s'il y a des commentaires à apporter au dernier procès verbal de la réunion du mois précédent. Aucune observation n'étant faite, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande d'ajouter deux objets à l'ordre du jour :

- Permis de construire de la salle d'équipement sportif sur l'Esplanade Fongrave
- Vente aux enchères

Madame Annabelle Cuvellier a été désignée, à l'unanimité, comme secrétaire de séance.

Aménagement du bourg

Monsieur le Maire énumère les lieux et détaille les aspects esthétiques et pratiques.

De plus, monsieur le Maire explique que l'objectif est de faire coïncider le PAVE (Plan d'Aménagement de la Voirie et des Espaces public) avec l'aménagement et ceci afin de réduire la vitesse des véhicules et d'améliorer les cheminements piétons.

Monsieur Trolliet demande à ce que les rues ne soient pas trop étroites à cause des trajets des engins agricoles. Monsieur le Maire indique qu'il a fait une démarche chez les agriculteurs pour mesurer les largeurs des tracteurs et des remorques.

Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré tous les propriétaires riverains concernés par les modifications des trottoirs. Tous ont accepté verbalement de céder une partie de leurs parcelles à la commune.

Monsieur le Maire propose que la commune prenne à sa charge les frais de géomètre et de notaire pour l'ensemble de ces acquisitions et la reconstruction des murs et murettes et autres travaux induits.

Monsieur le Maire interroge le Conseil Municipal pour savoir si l'assemblée souhaite indemniser financièrement les propriétaires. Il propose une compensation de 30€/m².

Jérôme Trolliet demande combien il y aurait de mètre carré à indemniser afin de connaître le montant approximatif en partant sur une base de 30€/m². Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas quantifié le besoin et que le résultat apparaîtra après le passage du géomètre.

Romain Roux souligne que l'indemnisation ne sera pas la plus coûteuse pour la Commune mais

plutôt la reconstruction des murs, même si les travaux seront réalisés par Nicolas Dupart. Monsieur le Maire indique que nous serons obligés de faire appel à un professionnel vue la quantité de travail.

Monsieur le Maire informe que Madame Labat (responsable du PAVE), Gilles Frais et lui-même vont mesurer les trottoirs demain. Les géomètres vont devoir calculer la surface des trottoirs puis, pour des questions de sécurité, le dossier sera soumis au contrôle du Centre Routier Départemental du Conseil Général de la Gironde.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à consulter les géomètres et la maîtrise d'œuvre pour l'étude et le chiffrage des nouveaux abords (dont les trottoirs).

Aménagement - Esplanade Fongrave - Éclairage public

Monsieur le Maire propose de faire une demande d'aide financière au titre du 20% de l'Éclairage Public de l'Esplanade Fongrave.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du montant des travaux :

HT	22 071,87€
Frais de gestion	1 545,03€
TVA 19,6%	4 326,09€
Total TTC	27 942,99€

Monsieur le Maire propose de demander au SDEEG une aide financière au titre du 20% de l'éclairage public.

Après déduction de l'aide financière, le montant restant à la charge de la commune sera de :

HT	18 893,03€
TVA 19,6%	4 326,09€
Total TTC	23 219,12€

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Aménagement - Esplanade Fongrave - SDEEG / Cana Elec

Monsieur le Maire rappelle le bon déroulement des travaux et l'attitude positive des travailleurs et cadres. Afin de conserver ces bonnes relations, Monsieur le Maire propose d'offrir un repas aux travailleurs et cadres.

Ce repas pourrait se dérouler à la salle des fêtes ou au restaurant. Annabelle Cuvelier demande le nombre de personnes. Monsieur le Maire indique qu'environ 15 personnes seraient concernées.

L'ensemble du Conseil Municipal est d'accord pour inviter les intervenants au restaurant et autorise que cette somme soit imputée au budget de la Commune.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Finance Publique

Concernant la vente de l'ancienne poste, Monsieur le Maire rappelle qu'une demande d'évaluation à France Domaine a été adressée le mois dernier. L'estimation est de 144 000€.

Il indique qu'il a un rendez-vous avec le Docteur Orlick pour lui présenter cette proposition. La discussion s'engage, quelques conseillers souhaitent voir le prix fixe et d'autres un prix négociable.

En conclusion, il est retenu d'annoncer le prix réel de France Domaine. L'objectif primordial est que le docteur Orlick s'installe définitivement à Gornac.

Bâtiments Communaux

Suite à la suppression des 2 gazinières de la salle des fêtes, Monsieur le Maire présente les 3 devis pour installer un modèle plus sécurisé. Le conseil municipal à l'unanimité choisit d'équiper la salle des fêtes d'une cuisinière à plaques vitrocéramiques en l'achetant à "Démarq" à Langon pour un montant TTC de 549€.

Sécurité Publique - Défibrillateur

Monsieur le Maire présente le devis comprenant la formation et l'équipement de la Commune en 5 kits d'autoformation à la défibrillation. Le devis s'élève à 435.94€ TTC. La Commune de Saint Brice va acheter le même équipement, ce qui permettra aux collectivités de reproduire ces formations avec 10 kits. L'ensemble du Conseil Municipal est d'accord pour que Monsieur le Maire signe ce devis.

Communication

Monsieur le Maire attire l'attention du Conseil Municipal sur le manque de lisibilité et de modernité du logo de la Commune de Gornac. Il propose des maquettes conçues par une agence de communication basée à La Réole. L'ensemble du Conseil Municipal est d'accord pour n'inscrire qu'une seule fois "Gornac" dans le nouveau logo de la Commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite en même temps voir marquer le véhicule de la Commune. Différentes plaquettes sont alors proposées au Conseil Municipal. Une discussion s'instaure. Le Conseil Municipal choisit la proposition suivante : marquage sur les deux côtés du véhicule et à l'arrière et sans rien à l'avant.

Décision Modificative - DM4 - DE 2012 28

Monsieur le Maire, expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2012, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Location du Garage Moulin de Gonin

Monsieur le Maire indique que le nouveau locataire du garage communal situé 4 Moulin de Gonin loue à partir du 1 décembre 2012. Monsieur Da Mota fera de la restauration de voiture ancienne.

Vente aux enchères

Monsieur le Maire présente le site "webencheres.com" : c'est une vente aux enchères entre les collectivités territoriales. Monsieur le Maire, accompagné d'Annie Possamai, a fait connaissance avec les dirigeants de l'entreprise durant le Salon des Maires à Paris le mois dernier.

Il propose d'y vendre, en ligne, la pompe à chaleur de l'église qui n'est plus utilisée.

Il détaille le coût :

- 500€ d'adhésion valable tant que la collectivité existe (nombre d'annonces illimité)
- 10% de commission sur le montant de la vente

Dans le cadre du Salon des Maires, les gestionnaires de webencheres.com offrent les frais d'adhésion si la souscription a lieu avant le 31 décembre 2012.

L'ensemble du Conseil Municipal est d'accord pour que Monsieur le Maire signe les documents nécessaires.

ANEV

Monsieur le Maire fait part d'un document émanant de l'ANEV (Association Nationale des Elus du Vin) remerciant les communes qui avait pris une délibération contre la libéralisation des droits de plantation en début d'année civile.

ASPECT

Monsieur le Maire informe que l'ASPECT fera son animation de valorisation de l'Engrane le 26 janvier 2013 après-midi dans la salle des fêtes de Gornac.

Téléthon

Monsieur le Maire explique que l'année dernière, les membres du Comité des fêtes l'avaient informé qu'ils ne souhaitaient pas réorganiser le Téléthon en 2012. Monsieur le Maire propose donc de reprendre ceci en faisant un loto où les fonds et dons seront collectés et reversés à l'AFM Téléthon.

Animations

Monsieur le Maire informe des dates suivantes :

- 12 janvier 2013 : Galette et voeux du Maire
- 27 janvier 2013 : Repas du 3ème âge

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 heures et 30 minutes.

